



Toulouse Métropole Renov'

Un accompagnement personnalisé à chaque étape du projet de rénovation énergétique de votre logement

Maison de l'Énergie 1 allée Jacques Chaban Delmas 31 500 Toulouse

Téléphone : 05 34 24 59 59

Courriel : renov@toulouse-metropole.fr

Site internet : www.Renov.toulouse-metropole.fr



Certificat d'Économie d'Énergie : par action OU pour une rénovation d'ampleur
Primes proposées par les fournisseurs d'énergie
06 août 2024

Qu'est-ce qu'un CEE ?

L'État oblige les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburants) à réaliser des économies d'énergie auprès de leurs clients afin de réduire nos émissions de GES.

Chaque fournisseur a un objectif quantitatif à respecter : X kWh économisés sur une période donnée.

L'État applique des pénalités financières pour les kWh non-économisés.

Chaque action qui permet de faire des économies d'énergie (exemple l'isolation du toit) est l'objet d'une fiche standardisée qui indique le nombre de kWh économisés. Les fiches sont disponibles sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

Concrètement, je vais vendre les kWh économisés par mes travaux à un fournisseur d'énergie. En échange, j'obtiens de l'argent, un bon d'achat ou un prêt à taux bonifié. Chaque fournisseur fixe son prix ; je compare donc les offres avant de choisir.

Je remplis les conditions suivantes

- Mon statut : propriétaire occupant et/ou bailleur, occupant à titre gratuit ou locataire.
- Logement existant d'au moins 2 ans. Je l'occupe à titre de **résidence principale et/ou secondaire**.
- Je dois faire réaliser les travaux par un **professionnel agréé RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement) et respecter des critères techniques d'éligibilités (performances minimales, normes). Cf. [notre fiche pratique dédiée « Mon artisan, mes devis et factures : focus sur les critères techniques d'éligibilités »](#).

NB : Toulouse Métropole Rénov et ses partenaires ont mis en ligne un annuaire des artisans ayant signé une charte d'engagement. La liste des signataires est disponible sur : <http://renov.pro.toulouse-metropole.fr>

Ce dispositif est accessible à tous les foyers fiscaux. Le montant de l'aide peut varier en fonction du revenu fiscal de référence (RFR) de votre foyer (si les déclarations sont séparées il faut les additionner).

Pour connaître le type de votre foyer fiscal, comparez le montant de votre dernier RFR (Revenu Fiscal de Référence) à celui qui est reporté dans le tableau ci-dessous.

Un montant qui varie en fonction du nombre de personnes qui compose votre foyer (et non pas de part fiscale).

Exemple : un couple est "Très modeste" si son RFR est inférieur à 24 875 €

Nombre de PERSONNES	Foyers « Très modestes » RFR < à	Foyers « Modestes » RFR < à	Foyers « Intermédiaires » RFR < à	Foyers « Les plus élevés » RFR > à
1	17 009 €	21 805 €	30 549 €	Supérieur à 30 549 €
2	24 875 €	31 889 €	44 907 €	Supérieur à 44 907 €
3	29 917 €	38 349 €	54 071 €	Supérieur à 54 017 €
4	34 948 €	44 802 €	63 235 €	Supérieur à 63 235 €
5	40 002 €	51 281 €	72 400 €	Supérieur à 72 400 €
Par personne supplémentaire	+ 5 045 €	+ 6 462 €	+ 9 165 €	+ 9 165 €

Petit lexique pour mieux comprendre

- **CEE coup de pouce/ bonification particulière.** Lorsque l'on remplace une chaudière à énergie fossile (charbon, gaz, fioul) par un système de chauffage performant et moins polluant, on peut bénéficier d'un CEE plus avantageux, qui vient en remplacement du CEE par action (page 5).
- **CEE coup de pouce pilotage connecté du chauffage par pièce.** Lorsque l'on souhaite mettre en place un système ayant la fonction de régulation par programmation horaire du chauffage pièce par pièce.
- **CEE coup de pouce Rénovation d'ampleur des maisons et appartements individuels.** Cela implique de faire des travaux importants de façon à atteindre un minimum de deux sauts de classe énergétique et que ces travaux comprennent un minimum de deux postes traitant l'enveloppe du bâtiment. Ces conditions sont justifiées au moyen d'un audit énergétique en amont du projet.

Cumulable ou pas avec d'autres dispositifs d'aides financières ?

- Les CEE sont quasiment cumulables avec tous les dispositifs (hors copropriétés fragiles)
- Pour un projet rénovation globale, il ne sera cependant pas possible de cumuler les CEE rénovation performante avec les CEE par action.

Je fais moi-même la demande de prime OU je suis accompagné-e pour l'obtenir

Je fais-moi même ma demande de prime « en ligne » auprès d'un fournisseur

- **Je compare les offres avant de choisir.** Je fais des simulations sur différents sites Internet en répondant simplement à différentes questions qui ont pour but de définir à la fois mon foyer fiscal et mon projet de rénovation. Ex : RFR, nombre de personnes, maison, Haute-Garonne, nombre de m², et poêle à bois). En guise de réponse, j'obtiens le montant de ma prime pour chaque action.
- **Je formalise ma demande de prime en créant mon compte AVANT d'avoir signé le devis.**

NB. Nous vous recommandons de faire au moins 3 demandes pour un même projet afin que vous ayez une alternative dans le cas où une demande n'aboutirait pas. Il est bien entendu que vous obtiendrez UNE prime pour UNE action.

- **Je reçois par mail un accusé de réception qui valide ma demande.** Je le conserve soigneusement
- Je date et je signe mon devis.
- Après les travaux, je finalise mon dossier en adressant l'attestation signée par mon artisan et la facture.
- Je reçois la prime.

Liste non exhaustive qui n'a pas valeur d'agrément

Un chèque à encaisser	
Avia et Groupe Picoty : https://www.primesenergie.fr/ Total : https://www.lenergiétoutcompris.fr/ Ecofioul : http://www.aidee.fr/sommaire-ecoprimes/ Finagaz : https://www.finagaz.fr/ Enercoop : https://www.passrenov.com/ ENGIE : https://particuliers.engie.fr/	CAPEB/total : https://www.lesecoprimes.fr/ ÖkoFEN : http://www.okofen.fr/ Edf : https://www.prim-energie-edf.fr/ Dyneff: Faites des économies Energies (CEE) (dyneff.fr) Antargaz : https://www.antargaz.fr/
Un bon d'achat dans une grande surface	
Leclerc : https://www.primes-energie.leclerc/ Auchan : https://www.prim-eco-energie.auchan.fr/ Carrefour : https://www.prim-eco-travaux-carrefour.fr/	Leroy Merlin : https://www.leroymerlin.fr/ Castorama + Avia : https://www.prim-energie-casto.castorama.fr/

Je suis accompagné-e pour obtenir ma prime CEE

Par mon artisan

Certains artisans sont partenaires avec un fournisseur d'énergie et proposent la valorisation des CEE à leurs clients. Dans ce cas, le devis puis la facture mentionnent explicitement : la nature du dispositif et le montant du CEE qui est alors soustrait du montant TTC de la facture.

NB. Nous vous recommandons de vérifier que le montant proposé correspond sensiblement aux offres que vous pourriez obtenir en direct auprès d'un fournisseur

Pour les offres coup de pouce chauffage, consultez la liste des artisans signataires qui est régulièrement actualisée sur le site du ministère <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

Par un Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) dans le cadre d'un parcours accompagné

Depuis le 1^{er} Janvier 2024 les dispositifs d'aides financières et d'accompagnement ont évolué, notamment avec l'arrivée de [Mon Accompagnateur Rénov'](#) qui propose une prestation d'audit énergétique et d'accompagnement aux travaux pour la rénovation énergétique globale de votre logement. **Cet accompagnement est obligatoire pour toute demande de prime Rénovation Globale (notamment pour MaPrimeRénov) depuis le 1er janvier 2024.** En fonction du cahier des charges proposé, l'Accompagnateur Rénov' pourra vous assister voire faire les démarches pour vous auprès des fournisseurs d'énergie.

Pour trouver un Accompagnateur Rénov' vous pouvez télécharger la [liste des entreprises Mon Accompagnateur Rénov' exerçant sur Toulouse Métropole](#)

CEE : montants estimés pour chaque action pour avoir un ordre de grandeur

Pour chaque action, nous avons fait une simulation du montant de la prime CEE à partir d'une situation type afin de communiquer un ordre de grandeur.

Postulat : une maison individuelle située en Haute-Garonne de 100 m² qui utilise avant et après travaux le gaz naturel (exception faite lors d'un changement d'énergie : PAC ou bois énergie). *Données actualisées le 02/01/2023 NB. Les montants ont fortement baissés ces dernières années et l'écart est moins significatif pour les foyers très modestes.*

Faites vos propres simulations pour obtenir un montant correspondant à votre situation (type de logement, m² chauffés, énergie de chauffage avant et après travaux, etc.)

ACTIONS	Foyers « Très modestes »	Foyers « modestes », « intermédiaires » et « les plus élevés »
ISOLATION		
Combles ou rampant	9 €/m ²	7 €/m ²
Plancher bas	6 €/m ²	5 €/m ²
Toit terrasse	5,50 €/m ²	5 €/m ²
Murs	7 €/m ²	6,50 €/m ²
Fenêtres et portes-fenêtres	19 €/m ² de menuiserie	18,50 €/m ² de menuiserie
VENTILATION		
VMC simple flux type A basse consommation	128 €	117 €
VMC simple flux type B basse consommation	142 €	130 €
VMC double flux autoréglable	179 €	163 €
VMC double flux modulée	189 €	172 €
CHAUFFAGE ET/OU EAU CHAUDE ; EMETEURS DE CHALEUR BASSE TEMPÉRATURE ET REGULATION DE LA TEMPÉRATURE		
Chauffe-Eau Solaire	144 €	144 €
Appareil indépendant de chauffage au bois	42 €	39 €
PAC air –eau en remplacement d'une autre PAC ou d'un chauffage électrique	365 €	272 €
PAC air-air	350 €	316 €
Chauffe-eau thermodynamique	86 €	78 €
Radiateur électrique à régulation électronique à fonctions avancées	9 €/radiateur	9 €/radiateur
Plancher chauffant basse température	138 €	125 €
Radiateur basse température	8 €/radiateur	7 €/radiateur
Thermostat d'ambiance	52 €	48 €
Sonde extérieure de température	10 €	9 €
Robinet thermostatique	8 €/robinet thermostatique	7 €/robinet thermostatique
Système Solaire Combiné	740 €	670 €

CEE « coup de pouce » et « bonification particulière » lors d'un remplacement d'une chaudière

Je sollicite l'accompagnement d'un partenaire signataire : fournisseur d'énergie ou un prestataire. Téléchargez les listes des signataires, régulièrement mise à jour sur le site du ministère, en cliquant directement sur le type d'installation que vous souhaitez mettre en place dans la première colonne du tableau ci-dessous.

Pour plus d'informations : [Coup de pouce "Chauffage" et "Isolation" | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)

Conditions de dates :

- Le **coup de pouce chauffage** est valable pour toutes les opérations engagées jusqu'au 31/12/2025 et achevées au plus tard le 31/12/2026.
- La **bonification particulière pour les PAC eau/eau et les systèmes solaires combinés** est valable pour toutes les opérations engagées à compter du 01/03/2023 jusqu'au 31/12/2025 et achevées au plus tard le 31/12/2026.

	Foyers « Très modestes »	Foyers « Modestes »	Foyers « Intermédiaires »	Foyers « Les plus élevés »
En remplacement d'une chaudière alimentée par du GAZ NATUREL, PROPANE, CHARBON ou FIOUL				
Chaudière biomasse				
Pompe à chaleur air-eau		4 000 €		2 500 €
Pompe à chaleur hybride				
Pompe à chaleur eau-eau		5 000 €		5 000 €
Système Solaire Combiné				
Raccordement à un réseau de chaleur		700 €		450 €
En remplacement d'un appareil alimenté par du CHARBON				
Appareil indépendant de chauffage au bois		800 €		500 €
Immeuble où l'on change le conduit d'évacuation des résidus de la combustion				
Par logement		700 €		450 €

NB. L'artisan doit noter sur son devis puis la facture la nature du combustible qui alimentait l'ancienne chaudière

CEE « coup de pouce pilotage connecté du chauffage par pièce

Cette aide concerne l'achat et la mise en place sur un système de chauffage individuel neuf ou existant, d'un **système ayant la fonction de régulation par programmation horaire pièce par pièce**, conforme à la fiche d'opération standardisée BAR-TH-173 « Système de régulation par programmation horaire pièce par pièce » en vigueur.

- Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), s'équiper d'un thermostat programmable connecté permet de **réduire jusqu'à 15 % sa facture de chauffage**.
- Les systèmes éligibles doivent être **de classe B ou de classe A** conformément à la norme NF EN ISO 52120-1 pour les bâtiments résidentiels.
- Le montant de la prime dépend de la taille totale de la surface chauffée dans le logement pour la mise en place d'un thermostat entre **le 1^{er} décembre 2023 et le 31 décembre 2024**.
- Le montant de la prime CEE « Coup de pouce pilotage connecté du chauffage par pièce » est plafonné à **624 €**.

Taille de la surface chauffée dans votre logement	Montant de l'aide financière proposée
< à 35 m ²	260 €
Entre 35 et 60 m ²	312 €
Entre 60 et 70 m ²	364 €
Entre 70 et 90 m ²	416 €
Entre 90 et 110 m ²	520 €
Entre 110 et 130 m ²	572 €
> à 130 m ²	624 €

- Je sollicite l'accompagnement d'un partenaire signataire de la charte (ou d'un de ses partenaires) : <http://renov.pro.toulouse-metropole.fr>
- Après avoir accepté l'offre de l'une d'entre elles, je signe un devis de travaux proposé par un professionnel en m'assurant que l'ensemble des critères techniques des équipements est éligible. Après réalisation des travaux, il sera nécessaire de transmettre à l'entreprise signataire de la Charte la facture (contenant la mention du système de régulation de la température et le niveau de celui-ci) ainsi qu'un ensemble de document comme une attestation sur l'honneur de conformité.

A SAVOIR

- L'aide financière pour l'installation d'un thermostat programmable connecté est cumulable avec **MaPrimeRénov par geste** et **l'éco-prêt à taux zéro**. Elle ne l'est pas, en revanche, avec les aides délivrées par l'ADEME ou avec les autres soutiens financiers proposés au sein du système des certificats d'économies d'énergie.
- Pour plus d'informations : [Coup de pouce " Pilotage connecté du chauffage pièce par pièce " | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)
- **N'hésitez pas à vous renseigner le plus tôt possible des conditions particulières avec le fournisseur d'énergie**

CEE coup de pouce Rénovation d'ampleur des maisons et appartements individuels

Cette option permet de valoriser collectivement l'ensemble des CEE générés par un projet en un seul dossier, d'un montant financier plus avantageux que la somme des actions.

- Cette offre prévoit une incitation financière, pour des **opérations engagées jusqu'au 31 décembre 2025 et achevées au plus tard le 31 décembre 2026**.
- Le montant de la prime CEE « coup de pouce Rénovation d'ampleur des maisons et appartements individuels » dépend du **nombre de sauts de classe énergétique** et de la **surface du logement**.

Il est déterminé comme ceci :

Aides CEE coup de pouce Rénovation d'ampleur = Montant minimum x Facteur correctif selon la surface habitable Shab

Shab est la **surface habitable** (exprimée en m²) de la maison **avant les travaux**.

Par exemple, pour une maison de 80 m² avec un scénario de travaux permettant un gain de 3 sauts de classe énergétique : $5\,800 \text{ €} \times 0,8 = 4\,640 \text{ €}$

Nombre de sauts de classe énergétique	Montant minimum (en €)
2	4 700
3	5 800
4 ou plus	7 400

Facteur correctif selon la surface habitable Shab	Surface habitable Shab (en m ²)
0,4	Shab < 35
0,5	35 ≤ Shab < 60
0,8	60 ≤ Shab < 90
1	90 ≤ Shab < 110
1,2	110 ≤ Shab ≤ 130
1,3	130 < Shab

- Je demande un **audit énergétique réglementaire** réalisé par un bureau d'étude labélisé RGE en amont du projet : le scénario de travaux prévu permet un gain énergétique **d'au moins deux sauts de classe énergétique et au moins deux geste d'isolation**.
- Je sollicite l'**accompagnement d'un partenaire signataire** : fournisseur d'énergie ou un prestataire ou encore une collectivité territoriale. *Téléchargez la liste des signataires régulièrement mise à jour sur le site du ministère.* <https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-renovation-dampleur-des-maisons-et-appartements-individuels>
- Pour garantir la performance du projet, le prestataire signataire exige **depuis le 1^{er} avril 2022 que tous les dossiers CEE rénovation performante (CEE BAR-TH-174 et BAR-TH-175) soient contrôlés** par un organisme certifié COFRAC à différents stades du projet (contrôle de l'audit et des travaux à minima). Ces prestations sont facturées environ 250 € à chaque contrôle.

POINTS DE VIGILANCE

- Bien que plus avantageuse financièrement par rapport aux CEE par action, la procédure de mobilisation des CEE en rénovation performante peut s'avérer complexe si vous faites vous-même la demande de prime.
 - Pour justifier un gain énergétique les financeurs s'appuient jusqu'à maintenant sur un audit incitatif. Pour l'aide MaPrimeRénov' à partir du 1^{er} janvier 2024, le résultat devra se baser sur un audit réglementaire (aujourd'hui obligatoire pour les logements classés par un DPE en passoire énergétique). Certains fournisseurs d'énergie demandent dès à présent une justification du gain énergétique basée sur un audit réglementaire.
- **N'hésitez pas à vous renseigner le plus tôt possible des conditions particulières avec le fournisseur d'énergie**

PREMIÈRE DÉMARCHE : Avant la réalisation des travaux

Créer son compte

- Adresse mail fonctionnelle
- Avis d'imposition (le dernier en date) : Celui de toutes les personnes percevant un revenu dans le foyer on additionne le RFR de toutes les personnes qui résident dans le même foyer

Se connecter au site

- Adresse mail fonctionnelle

Déposer sa demande de prime

Documents « classiques »

- Devis d'entreprise RGE conformément établis
- Certificat RGE des l'entreprises. Retrouvable ou téléchargeable: [L'annuaire des professionnels qualifiés | France Rénov' \(france-renov.gouv.fr\)](https://www.france-renov.gouv.fr/annuaire)

Documents optionnels

- Note de dimensionnement : **Uniquement en cas de demande de Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau, de pompe à chaleur hybride, chaudière biomasse**
- Audit énergétique : **Uniquement en cas de demande de prime « Coup de pouce Rénovation d'ampleur »**

SECONDE DÉMARCHE : Après la réalisation des travaux

Déposer sa demande de paiement (une fois les travaux réalisés)

Documents « classiques »

- RIB
- Factures des entreprises RGE conformément établis
- Attestation de fin de travaux